



Règlement interne concernant le DDI organisés en Suisse

parrainage par GDS des tournois

Tournoi d'une journée : 100,00 CHF

Tournoi de deux jours : 200,00 CHF

Tournoi de deux jours avec qualifications/sélections : 300,00 CHF

1. Délai de dépôt des demande
2. Une demande de parrainage doit être soumise au comité directeur au plus tard deux semaines avant le tournoi.

Le versement des montants s'effectue après le tournoi.

2. Conditions de versement :

Les montants mentionnés sont approuvés si, au sein du comité d'organisation, au moins un des organisateurs est membre de GDS.

3. Ajustement des montants mentionnés

En fonction de la situation financière du club, le comité directeur peut ajuster les montants de parrainage.

4. Contreparties du demandeur

Les bannières de la GDS et de la DDI ainsi que celles de leurs partenaires doivent être accrochées de manière bien visible lors du tournoi. Le roll-up de la DDI doit être visible à côté des podiums lors de la remise des prix.

Critères de parrainage des événements de dog dance en dehors des tournois officiels de la DDI

1. Le demandeur et l'organisateur doivent être membres de la GDS
2. L'événement doit avoir lieu en Suisse
3. Pas d'événements privés
4. Pas d'autres sources de revenus pour l'organisateur

5 mai 2026

Le présent règlement remplace celui du 13 février 2025

Approuvé par le comité directeur de la GDS le 5 mai 2026

Traduit avec [DeepL.com](https://www.DeepL.com) (version gratuite)

